

EGLISE REFORMEE DE LYON
6, cours de la Liberté 69003 - LYON

BILAN CUMULE AU 31/12/2006					
ACTIF			PASSIF		
	2006	2005		2006	2005
Immobilisations Nettes	3 748 159	438 075	Reserve Patrimoine intégré	2 947 269	0
Constructions avant 1960	0	1 524	Immobilier ERL	2 903 430	
Constructions depuis 1960	0	431 200	Guillotière	30 412	
Terrains Temples	776 920		Change	13 426	
Constructions Temples	2 131 680				
Amenag appart Aumonerie	158 692		Réserve affectée Immobilier	166 058	176 325
Immobilisations Guillotière	103 648		Secrétariat	87 822	87 822
Immobilisations Change	26 649		Secretariat pour Est lyonnais	23 807	
Orgues Grand Temple	503 085		Fonds d'urgence	15 245	15 245
Mat de bureau Secrétariat	2 066		Provisions pour Immeubles ERL	12 085	12 085
			Guillotière	1 917	15 000
Amort constructions Temples	-149 218		Monchat	0	2 290
Amort Amenag Appart Aumonerie	-11 108		Change	8 170	5 770
Amortissements Guillotière	-4 764		Villeurbanne	0	23 812
Amortissements Change	-1 302		Oullins	-9 089	14 301
Amort Orgues Grand Temple	-120 740		Est lyonnais	26 102	
Amort mat bureau Secrétariat	-239				
			Réserves diverses	579 578	559 637
Immo en cours Est Lyonnais	331 188	5 350	Secrétariat	537 527	531 581
Immo en cours Oullins	1 600		Aumonerie	567	567
			Jeunesse	4 039	2 814
Caution loyer Aumonerie	1 920	0	Guillotière	11 898	2 760
			Montchat	0	1 705
Autres créances	84 885	37 010	Brotteaux	3 280	3 224
Produit à recevoir Cibles Paroisses	22 729	31 325	Change	22 130	6 209
Produit à recevoir Charges CPCV	3 725	2 186	St Fons	0	448
Produit à recevoir Consistoire	0	3 500	Villeurbanne	0	5 276
Produit à recevoir Subvention Aumon	21 041		Oullins	11 617	5 053
UNACERF Oullins	303		Est lyonnais	-11 479	0
Dépôt ASEMERF Oullins	35 460				
Avance Guillotière ORD	1 627		Résultat net	516 970	24 605
			Résultat Secrétariat	-59 518,57	5 946
Titres de placement	277 343	0	Résultat Immobilier	600 000	0
Sicav Est Lyonnais Immobilier	277 343		Résultat Immobilier Est Lyonnais	-22 362	23 807
			Jeunesse	911	1 714
Disponibilités	303 424	260 505	Guillotière	2 579	-3 945
			Montchat	0	-1 330
Banques	301 704	260 135	Brotteaux	1 436	56
Secrétariat	228 973	180 801	Change	3 084	13 266
Guillotière	8 181	13 783	St Fons	0	-414
Montchat	2	2 666	Villeurbanne	0	-17 654
Brotteaux	5 838	3 280	Oullins	-1 740	3 160
Change	21 462	25 244	Est lyonnais	-7 419	0
St Fons	0	35			
Villeurbanne	5	11 923	Emprunts	19 987	0
Oullins	30 046	22 404	emprunt Oullins	19 987	
EST LYONNAIS	7 197				
			Fournisseurs	86 822	22 607
Caisses	1 720	371	Fournisseurs Guillotière	62 000	
Secretariat	1 281	227	Charges à payer Honoraires	3 093	2 000
Guillotière	113	32	Charges a payer brotteaux Cible	1 122	
Montchat	0		Charges à payer Cible Region	20 607	20 607
Villeurbanne	0				
Oullins	326	111	Autres dettes	169 608	27 755
			Fonds immobilier Brotteaux	3 361	3 361
Charges à étaler Aumonerie	70 438	75 339	Provision pour cible	14 844	17 344
			Legs Méière	1 778	2 050
Charges constatées d'avance	123	0	Legs Oullins	45 460	0
			ASEMERF Subvention Oullins	1 500	0
			Pdt d'avance Dons EST LYONNAIS	102 666	0
			Pdt d'avance Subvention Consistoire	0	5 000
TOTAL ACTIF	4 486 292	810 930	TOTAL PASSIF	4 486 292	810 930

EGLISE REFORMEE DE LYON6^B, cours de la Liberté 69003 - LYON**COMPTE DE RESULTAT CUMULE****2006**

	TOTAL 2006	TOTAL 2005
Evangelisation Jeunesse	43 969,09	27 809,75
Fourniture énergie	50 964,12	45 752,77
Loyers et charges	21 158,20	19 568,62
Entretiens réparations	59 023,90	60 661,02
Assurances	7 778,16	7 680,84
Documentation colloques	6 031,02	5 114,21
Honoraires	13 137,50	2 000,00
Moyens d'information	31 525,76	8 241,20
Dessertes paroissiales	22 590,18	19 374,92
Affranchissements téléphones	13 921,84	13 082,40
Contributions Région Consistoire	528 150,00	517 650,00
Cotisation ASEMERF	800,00	800,00
Taxes foncières	12 003,00	9 462,00
Salaires et charges	147 982,40	18 751,71
Autres charges de gestion	4 829,54	7 322,53
Pertes sur cibles anterieures non vers	10 717,50	6 854,67
Frais financiers	12 072,31	40 632,64
Amort immobilisations	53 113,88	0,00
Dons solidarité EST LYONNAIS	1 524,00	
Dons solidarité BROTTAUX	10 850,00	
Versements cibles	0,00	-20 607,00
Total des charges	1 052 142,40	790 152,28
Offrandes Nominatives	631 100,00	598 575,30
Offrandes Anonymes	8 446,43	12 452,48
Remboursement : Divers frais	49 674,22	58 377,23
Subventions d'exploitation	118 165,66	102 447,41
Subvention UNACERF Ministère	135 848,93	340,00
Subvention UNACERF et Autres	8 750,00	2 182,86
Produits financiers	2 230,44	5 217,50
Revenus des immeubles	8 300,00	5 876,00
Ventes immobilières	600 000,00	15 488,86
Dons et legs	1 796,58	3 800,00
Dons solidarité BROTTAUX	4 800,00	10 000,00
Total des produits	1 569 112,26	814 757,64
Résultat d'exploitation	516 969,86	24 605,36

A N N E X E

2 0 0 6

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2006 dont le total est de 4 486 292 €.

Et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat (excédent) de 516 969.86 €.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

FAITS CARACTERISTIQUES

• En conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006, les associations culturelles dépassant le seuil de 153 000 € de dons annuels sont, à compter du 1^{er} janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code du commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

La principale modification porte sur la comptabilisation de la valeur des biens immobiliers et mobiliers détenus par l'association au 1^{er} janvier 2006, date d'établissement du bilan de départ. La contrepartie de la valeur des biens inscrits à l'actif du bilan a été constatée dans les Fonds associatifs au passif du bilan sous le titre « Valeur du patrimoine intégré ». Elle n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2006. Il est expressément signalé que ce changement de méthode comptable imposé à l'association par la modification de l'environnement réglementaire, est traité comme un changement à caractère prospectif. A ce titre il n'a pas été établi de comptes pro-forma des exercices antérieurs. Il convient d'en tenir compte dans l'analyse des données comparatives des exercices clos des 31 décembre 2005 et 2006.

La présentation des comptes a également été modifiée en respect des règles édictées par le Code de commerce. Anciennement présentés par nature de dépenses et de recettes dans le document intitulé « Etat récapitulatif », ils sont désormais présentés en deux éléments :

- le bilan détaillant les actifs et les passifs de l'association à la clôture de l'exercice 2006,
- le compte de résultat récapitulant les charges et les produits du même exercice

1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs de l'exercice 2006 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

Le temple de Villeurbanne a été cédé pour un montant de 600 000 €.

2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Concernant la permanence des méthodes comptables, il est expressément signalé que les méthodes applicables à l'évaluation et à la présentation des actifs ont été modifiées en 2006 sur les points essentiels suivants :

- Intégration patrimoniale des biens mobiliers et immobiliers, propriété de l'association au 1^{er} janvier 2006.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1^{er} janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001 jusqu'au 31 décembre 2005.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien jusqu'au 31 décembre 2005.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à 2005, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2005.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est désormais comptabilisée dans les charges de l'association. Cette modification n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égal montant.

3) NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE					
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Patrimoine intégré au 01.01.2006	Acquisitions	Cessions Rebut	
1-Immobilisations incorporelles					
Total 1					
2-Immobilisations corporelles					
. Terrains		776 920			776 920
. Constructions	432 724	1 869 708	32 107		2 334 539
. Autres immobilisations corporelles		582 414	8 866		591 280
. Immobilisations en cours	5 350		327 438		332 788
Total 2	438 074	3 229 042	368 411		4 035 527
3-Immobilisations financières			1 920		1 920
Total 3			1 920		1 920
TOTAL GENERAL 1-2-3	438 074	3 229 042	370 331		4 037 447

ETAT DES AMORTISSEMENTS					
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Patrimoine intégré au 01.01.2006	Dotations de l'exercice	Cessions Rebut	
1-Immobilisations incorporelles					
Total 1					
2-Immobilisations corporelles					
. Constructions		142 897	26 427		169 324
. Autres immobilisations corporelles		100 617	24 836		125 453
Total 2		243 514	51 263		294 777
TOTAL GENERAL 1-2		243 514	51 263		294 777

• Le patrimoine intégré au 1^{er} janvier 2006 s'établit comme suit (au moment de l'ouverture de la comptabilité d'engagement valeur 1^{er} janvier 2006, afin de respecter les obligations comptables):

- valeur brute des immobilisations intégrées au 1^{er} janvier 2006 3 229 042 €
- à déduire : amortissements cumulés au 31 décembre 2005 (243 514 €)

Valeur du patrimoine intégré 2 985 528 €

• La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2006 repose sur les règles suivantes :

- ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

- Terrain : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- Construction : valeur portée à l'acte ou 80% de la valeur globale de l'ensemble immobilier.

Pour la comptabilisation des constructions, il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles relatives aux ensembles immobiliers, à savoir la méthode de l'amortissement par composant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- L'association s'est prévaluée de la méthode simplifiée, dite prospective, fondée sur la réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir :
 - La ventilation des valeurs nettes comptables des ensembles immobiliers au 01.01.2006 entre les composants identifiés,
 - La définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
 - La détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant à partir de la durée d'utilisation résiduelle au 1^{er} janvier 2006.
- La nature des composants « constructions », les critères de valorisation des composants et des durées d'utilité sont résumés dans le tableau ci-après :

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

- Il est tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers. **En conséquence, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers**

- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

- Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

<i>Immeubles :</i>	6.66 %
<i>Agencement des immeubles :</i>	10 %
<i>Orgues :</i>	4 %
<i>Matériel de bureau :</i>	20 %

3.2. PROVISIONS

NEANT

3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

- Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs.

3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils comprennent à l'actif :

- des charges à étaler sur l'appartement de l'aumônerie pour 70 438 €
- des charges constatées d'avance à caractère courant

3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
CREANCES					
1. Actif immobilisé					
- Prêts divers					
- Cautions					
2. Actif circulant					
- Créances sur Régions					
- Autres créances	84 885	35 763	49 122	84 885	
TOTAL	84 885	35 763	49 122	84 885	
DETTES					
1. Emprunts et dettes financières	19 987		19 987	3 000	16 987
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 822	20 607	66 215	86 822	
3. Dettes fiscales et sociales					
4. Autres					
- Dettes aux Régions					
- Autres dettes	66 942		66 942	66 942	
Produits constatés d'avance	102 666		102 666	102 666	
TOTAL	276 417	20 607	255 810	259 430	16 987

3.6. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES				
SITUATIONS	au début de l'exercice	Variations 2006		au 31/12/2006 avant affectation du résultat 2006
		Patrimoine intégré	Affectations du Résultat 2005	
1. Fonds statutaires - Patrimoine intégré		2 947 269		2 947 269
Total fonds statutaires		2 947 269		2 947 269
2. Réserves statutaires ou contractuelles				
Total réserves statutaires				
3. Autres réserves - Réserve immobilisations - Réserve générale	176 325 559 637		-10 267 19 941	166 058 579 578
Total autres réserves	735 962		9 674	745 636
TOTAL	735 962	2 947 269	9 674	3 692 905

La variation des réserves correspond pour l'essentiel aux mouvements ci-après :

La réserve « Patrimoine intégré » représente l'exacte contrepartie des actifs incorporels et corporels détenus au 1^{er} janvier 2006 et intégrés selon la méthode développée au chapitre 2, soit 2 947 269 €

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005, soit un excédent de 24 605 € approuvé par l'assemblée générale en date du 26 Mars 2006.

3.7. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

5) AUTRES INFORMATIONS :

5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS

LEGS ET DONATIONS		
RUBRIQUES	NOMBRE	VALEUR ESTIMEE
. Libéralités acceptées par le Conseil presbytéral en attente d'autorisation administrative <i>Dont legs acceptés en 2006</i>		
. Libéralités autorisées en attente de délivrance <i>Dont legs autorisés en 2006</i>		
TOTAL <i>Dont libéralités à reverser aux régions</i>		

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes de l'association.



EGLISE REFORMEE DE LYON

Association déclarée Lois 1901 et 1905

**Siège social : 6 B, cours de la Liberté
69003 LYON**

EGLISE REFORMEE DE LYON

**Rapports du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31/12/2006**

Ce document contient 12 pages

expertise comptable social conseil commissariat aux comptes audit

Le Thelemos 12 et 15, quai du Commerce C.P. 50203 69336 Lyon Cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55 Fax 04 78 64 83 42 www.orial.fr

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
S.A.S. au capital de 3 055 172 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Bureau de Paris 37, rue d'Amsterdam 75008 Paris

Membre des réseaux internationaux AGN et JPAI

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**Comptes annuels**
Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mars 2006, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- . le contrôle des comptes annuels établis en euros de l'EGLISE REFORMEE DE LYON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de nos appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association cultuelle à la fin de l'exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqué dans l'annexe, dans les règles et méthodes comptables. Nous nous sommes assurés que ces règles étaient bien respectées.
- Les valeurs mobilières de placements sont évaluées conformément aux mentions de l'annexe. Nous nous sommes également assurés par sondage qu'il n'y avait pas lieu de constater une dépréciation sur ces actifs.
- Et nous avons pu, dans le cadre de notre audit, nous assurer que les montants des capitaux restant dus, inscrits dans les comptes d'emprunts, correspondaient aux montants fournis par les organismes financiers prêteurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations contenues dans le rapport financier établi par le Conseil presbytéral et dans les documents adressés aux membres.

Fait à Lyon, le 12 mars 2007

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes



Joël DIANOUX